A l'issue du délai de six mois, le centre de formation d'apprentis qui n'a pas obtenu la certification pour la catégorie d'actions concernée ne peut conclure un nouvel engagement avec un financeur mentionné à l'article L. 6316-1.

II.-En cas d'anomalie constatée dans l'exécution de l'action mentionnée au 4° de l'article L. 6313-1 ou de non-respect des dispositions des articles L. 6211-1, L. 6211-2 et L. 6231-2, l'organisme financeur notifie à l'organisme prestataire les anomalies constatées et l'invite à présenter des observations écrites ou orales dans un délai de quinze jours à compter de cette notification. À l'expiration de ce délai, l'organisme financeur peut, par une décision motivée, refuser à l'organisme prestataire toute prise en charge de nouvelles actions de formation par apprentissage durant la période de six mois mentionnée au premier alinéa du I.

Titre II : Dispositifs de formation professionnelle continue

Chapitre Ier: Formations à l'initiative de l'employeur et plan de formation

Section 2 : Régimes applicables aux heures de formation

En l'absence d'accord collectif d'entreprise ou de branche, l'accord du salarié sur les actions de formation se déroulant hors du temps de travail, prévu au 2° de l'article L. 6321-6, est écrit. Il peut être dénoncé par ce dernier dans un délai de huit jours à compter de sa conclusion.

service-public.fr

- > Plan de développement des compétences (ex-plan de formation) : Code du travail : article R6321-4
- > Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) : Régimes applicables aux heures de formation

Chapitre II: Formations à l'initiative du salarié

Section 3 : Autres congés

Sous-section 2 : Congés de formation pour les salariés de vingt-cing ans et moins

R. 6322-70 Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

La durée minimum de présence dans l'entreprise pour l'ouverture du droit au congé de formation pour les salariés âgés de vingt-cinq ans et moins est fixée à trois mois.

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

p.2473 Code du travail